

Découvrez l'entrepreneuriat du changement : le statut d'entrepreneur-salarié-associé ou comment entreprendre pour soi dans un collectif ! Les coopératives d'entrepreneurs

Conférence le 11 Avril 2016 à 16h30 à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de la Mairie de Paris sur « l'entrepreneur, acteur citoyen »

Après une année 2015 intense en émotions et l'arrivée de la loi ESS qui permet, en 2016, la reconnaissance du statut « d'entrepreneur-salarié-associé », parler engagement et expériences collectives dans le travail c'est mettre en avant les initiatives de changements qui parlent aux travailleurs en recherchant de changement. Les entrepreneurs du collectif CLARA & CLARAbis ont souhaité en 2016 axer les réflexions communes sur l'impact positif de l'entrepreneuriat et du travail comme moyen d'action dans la société et engagement citoyen. Dans une actualité où l'avenir du travail mobilise autant sur le salariat que pour la reconnaissance des travailleurs indépendants, l'Economie Sociale a depuis la loi ESS de 2014 un statut pour entreprendre et un modèle pour le faire ensemble et de manière sécurisée : les entrepreneurs-salariés dans les coopératives d'entrepreneurs.

10 ans déjà que les CAE CLARA et CLARAbis sont un collectif d'entrepreneurs culturels, et aujourd'hui ils vous présentent l'impact de leurs activités, actions et engagements individuels, collectifs et sociétaux.

Comment ça marche une CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi) ou coopérative d'entrepreneurs ?

L'entrepreneur est propriétaire de sa marque/nom/identité et développe son activité dans un cadre juridique collectif : une SCOP – SARL. L'entrepreneur peut donc devenir salarié de son activité et mutualise avec d'autres entrepreneurs la structuration juridique, administrative et comptable de l'entreprise. Mais économiquement, c'est bien l'entrepreneur qui est autonome et responsable de son activité.

Les quatre grandes forces du modèle de l'entrepreneuriat collectif dans les CAE CLARA & CLARAbis:

1 Faciliter l'entrepreneuriat avec l'accompagnement d'expertise : Être entouré pour entreprendre par des professionnels qui travaillent sur notre stratégie, développement et pérennisation économique lorsque nous en avons besoin.

2 Les outils de l'entrepreneuriat : Un statut sécurisant (être entrepreneur et salarié) ; le bénéfice de tous les outils mis à disposition pour la gestion, l'accompagnement mais aussi la communication ; les rencontres et la gestion de projets. Les entrepreneurs profitent également d'un encadrement administratif et légal adéquat pour chacune de leurs multiples-activités

3 La mutualisation : La force du collectif permet des rencontres, de partager des outils et des moyens, de se doter solutions collectives comme des collaborateurs ou des locaux, d'innover dans l'entreprise, de créer de nouvelles opportunités professionnelles et d'expérimenter l'intelligence collective en actions.

4 La démocratie participative : Avec le modèle de la SCOP et le statut de « salarié-sociétaire », chacun est membre à part entière de l'entreprise et participe à ses évolutions avec une répartition équitable des bénéfices.

Ainsi le 11 Avril, 8 des 120 entrepreneurs de ce collectif vous présentent leurs parcours et expériences pour entreprendre au travers de plusieurs thèmes : donner du sens à nos actions, les nouvelles visions du travail, créer son emploi, la polyvalence de l'entrepreneur, qui sont les acteurs de l'économie de demain ; quel *doers* sommes-nous ; les nouveaux rapports au travail, entre vie privée et vie professionnelle et l'expérience du collectif entrepreneurial.

Contact presse : myriam.favre@cae-clara.fr 06.99.77.97.98

Invitations pour le 11 Avril 2016 sur <https://www.eventbrite.fr/e/billets-conference-lentrepreneur-un-acteur-citoyen-24284706210>

